

[Base Questions](#) > [1988](#)

Suite d'un rapport concernant la promotion touristique du Bicentenaire de la Révolution française

9^{ème} législature

Question écrite n° 01996 de M. Pierre Lacour (Charente - RDSE)

publiée dans le JO Sénat du 20/10/1988 - page 1165

M. Pierre Lacour demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme, quelles dispositions ont été prises ou quelles mesures sont proposées dans le secteur du tourisme pour faire suite au rapport de la commission spéciale du Conseil national du tourisme concernant la promotion touristique du Bicentenaire de la Révolution française.

Réponse du ministère : Tourisme

publiée dans le JO Sénat du 25/05/1989 - page 810

Réponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué au tourisme sur les suites données aux travaux de la commission spéciale du Conseil national du tourisme concernant la promotion touristique du bicentenaire de la Révolution française. Dès son entrée en fonctions, le ministre délégué au tourisme s'est, en concertation avec la mission du bicentenaire de la Révolution française et des droits de l'homme, attaché à ce que des initiatives issues des réflexions et recommandations de la commission spéciale dont la mission s'était achevée au mois de janvier 1988 soient prises et menées à bien. Au regard du secteur touristique, des actions d'information et de promotion sont conduites, notamment en direction des professionnels du tourisme français et étranger dans le cadre des missions dévolues au groupement d'intérêt économique Maison de la France. Maison de la France a aussi édité et distribué les brochures suivantes : édition, au printemps 1988, de la brochure " Fêtons-le ensemble " en quatre langues (français, anglais, allemand, espagnol). Ce document, très largement diffusé à l'étranger par l'intermédiaire des représentants de Maison de la France, a eu pour objectif de sensibiliser les professionnels du tourisme sur les fêtes qui vont se dérouler en France à l'occasion du Bicentenaire ; parution au mois d'octobre 1988 de " Nouvelles de France ", spécial Bicentenaire, tiré à 6 000 exemplaires, diffusé au salon du Mitcar, proposant les 150 premières manifestations touristiques du Bicentenaire. Ce document a obtenu un très grand succès auprès de l'ensemble des professionnels du tourisme. D'autre part, dès le début de 1989, sont réalisés : " Le Guide touristique du Bicentenaire ", traduit en anglais, tiré à plus de 15 000 exemplaires, présente le programme définitif des manifestations du Bicentenaire, ainsi que les manifestations touristiques régionales. Ce document a fait l'objet d'une très large diffusion auprès des professionnels du tourisme français et étranger ainsi qu'auprès de la presse nationale, régionale et internationale ; enfin sera éditée une brochure destinée au grand public, intitulée " France en fête ", tirée à 150 000 exemplaires en quatre langues, qui comprendra un feuillet spécial consacré aux grandes manifestations touristiques du Bicentenaire. De plus, dans chacune des représentations de Maison de la France à l'étranger (Francfort, Londres, Vienne, Bruxelles, Amsterdam, Copenhague, Stockholm, Oslo, Genève, Zurich, Milan, Athènes, Madrid, Barcelone, Lisbonne, Montréal, Toronto, New York, Chicago, San Francisco, Los Angeles, Dallas, Mexico, Caracas, Sao Paulo, Buenos Aires, Johannesburg, Sydney, Hong Kong, Tokyo) sont menées des actions d'information et de publicité incitant les touristes du monde entier à venir en France fêter le

Bicentenaire. Pour lancer cette campagne de promotion internationale, Maison de la France a présenté au 8, avenue de l'Opéra " Les vitrines du Bicentenaire ", qui, autour de la scène historique de Rouget de l'Isle chantant la première Marseillaise (prêtée par le musée Grévin), regroupent quelques-uns des nombreux produits de qualité créés à l'occasion de cette commémoration. Ces vitrines offertes au public parisien jusqu'au 17 février feront ensuite le tour du monde en débutant en mars par la Cinquième Avenue, à New York, siège de Maison de la France aux Etats-Unis. Le ministère du tourisme a également souhaité s'associer à la commémoration du bicentenaire de la Révolution française et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen en proposant à l'ensemble des communes de France de participer à un concours national de fleurissement qui sélectionnerait à différents niveaux les meilleures compositions florales réalisées sur le thème de cette commémoration. Présidé par le ministre délégué au tourisme, le Comité national pour le fleurissement de la France s'est engagé à donner une dimension toute particulière à la campagne nationale de fleurissement 1989 grâce à cette opération exceptionnelle liée à la commémoration du Bicentenaire. Ce concours national " Prix du fleurissement, spécial Bicentenaire " sera organisé par le Comité national du fleurissement de la France, concours national des villes et des villages fleuris organisé chaque année et auquel s'inscrivent plus de 7 000 communes. Par ailleurs, le Comité national du fleurissement de la France reçoit et organise la remise des prix du concours international de fleurissement. A cette occasion seront présentés à nos amis étrangers les projets qui auront été réalisés sur le thème du fleurissement spécial Bicentenaire. L'ensemble de ces opérations traduit la préoccupation du ministre délégué au tourisme de contribuer activement à faire de la célébration du bicentenaire de la Révolution française une occasion exceptionnelle pour le développement du tourisme en France. ; du citoyen en proposant à l'ensemble des communes de France de participer à un concours national de fleurissement qui sélectionnerait à différents niveaux les meilleures compositions florales réalisées sur le thème de cette commémoration. Présidé par le ministre délégué au tourisme, le Comité national pour le fleurissement de la France s'est engagé à donner une dimension toute particulière à la campagne nationale de fleurissement 1989 grâce à cette opération exceptionnelle liée à la commémoration du Bicentenaire. Ce concours national " Prix du fleurissement, spécial Bicentenaire " sera organisé par le Comité national du fleurissement de la France, concours national des villes et des villages fleuris organisé chaque année et auquel s'inscrivent plus de 7 000 communes. Par ailleurs, le Comité national du fleurissement de la France reçoit et organise la remise des prix du concours international de fleurissement. A cette occasion seront présentés à nos amis étrangers les projets qui auront été réalisés sur le thème du fleurissement spécial Bicentenaire. L'ensemble de ces opérations traduit la préoccupation du ministre délégué au tourisme de contribuer activement à faire de la célébration du bicentenaire de la Révolution française une occasion exceptionnelle pour le développement du tourisme en France.